



## À quel age un enfant peut décider de ne plus allé voir son pere

Par **ninouse**, le **30/11/2008** à **22:39**

bonjour je voudrais savoir à quel age un enfant peut décider de ne plus allé voir son pere le week endrnet dois 't'on le signaler au juge et pour la pension alimentaire qu'en est il par la suiter nmerci

Par **Tisuisse**, le **01/12/2008** à **09:35**

Aujourd'hui, un enfant peut demander au JAF de ne plus aller chez l'autre parent mais "demander" n'est pas "obtenir". Il lui faut donc faire une lettre au JAF et c'est le JAF qui, après enquête, décidera s'il accède, ou non, à cette demande.rnrnPour la PA, il se peut que le JAF prenne aussi une décision, ce sera selon !